

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 26 OCTOBRE 2020

A LA GRANDE SALLE DE GRANDVAUX

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h05)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5. PRÉAVIS 10/2020 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL 2020	4
6. PRÉAVIS 15/2020 - STATION DE RELEVAGE (STREL) DE MORATEL - TRAVAUX DE RÉFECTION	5
7. PRÉAVIS 16/2020 – IMMEUBLE RUE DU VILLAGE 2, A ARAN - CREATION DE DEUX APPARTEMENTS AU 1 ^{ER} ETAGE - DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX	6
8. PRÉAVIS 17/2020 – RÉPONSE A LA MOTION DE MME STEFANIE BRANDER ET CONSORTS « SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'EGALITE SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC » PAR BOURG-EN-LAVAUX	8
9. COMMUNICATION 07/2020 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX RELATIFS AU PRÉAVIS 19/2017 - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX - AMÉNAGEMENT DES COMBLES	9
10. COMMUNICATION 08/2020 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX RELATIFS AU PRÉAVIS 13/2017 - DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 6'941'000.- POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT SEMI-ENTERRÉ POUR LES POMPIERS DU SDIS, LA VOIRIE, LA CAVE, LES ARCHIVES COMMUNALES ET LA CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC PROVISoire EN TOITURE ET LEUR AMÉNAGEMENT AU LIEU-DIT « LES FORTUNADES », ROUTE DE LA CORNICHE/CHEMIN DU VIGNY À CULLY.	10
11. COMMUNICATION 09/2020 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX RELATIFS AU PREAVIS 15/2018 - CHEMIN DU VIGNY, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES	10
12. COMMUNICATION 10/2020 - DÉCOMPTE DES TRAVAUX RELATIFS AU PREAVIS 14/2018 - COLLEGES DES RUVINES, DU GENEVREY ET DU VANEL - PRESCRIPTIONS AEAI - TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE	10
13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	11
14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	13

M. Lionel Gfeller, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Genoud du journal Le Courrier, Mme Cécile Collet du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mmes et MM. Nicole Gross, Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Jean Christophe Schwaab	7
	Conseillers communaux selon la liste de présence	52
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Anouk Arbel, Philippe Baehler, Patrick Baumann, Lucie de Palma, Emmanuel Hug, Jacques Joly, Alexandre Tapis-Porta	7
ABSENT NON EXCUSÉ	Serge Pittet	1

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les titres des communications 07/2020 et 08/2020 ont été modifiés, par rapport à ceux mentionnés dans la convocation, ils deviennent :

Communication 07/2020 - Décompte des travaux relatifs au préavis 19/2017 - Extension des locaux de la Justice de Paix

Communication 08/2020 - Décompte des travaux relatifs au préavis 13/2017 - Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF 6'941'000.- pour la construction d'un bâtiment semi-enterré pour les pompiers du SDIS, la voirie, la cave, les archives communales et la création d'un parking public provisoire en toiture et leur aménagement au lieu-dit « Les Fortunades », route de la Corniche/chemin du Vigny à Cully.

L'ordre du jour est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2020

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. Ch. Currat :

P. 7, modification de son intervention comme suit :

S'agissant de la facture sociale, l'information donnée en séance à la Cofin a-t-elle évolué depuis lors ? En effet, il nous été dit que les 150 Mio négociés entre le canton et les communes pourraient ne pas couvrir totalement les augmentations à venir, notamment pour la période après 2022.

Le procès-verbal est accepté à la majorité (49 avis pour et 2 abstentions).

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail de rédaction

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot du président :**

En raison de la situation sanitaire et de la forte augmentation des cas de Covid, il est demandé à chacune et chacun de porter le masque durant toute la durée de la séance.

Il n'y aura pas d'apéro suite à la séance de ce soir.

➤ **Prochaine votation fédérale :**

29 novembre 2020

➤ **Date de la prochaine séance du Conseil 2020 :**

Séance du Conseil	Heure	Lieux
04.12.2020	17h00	Grande salle de Grandvaux et repas ?

5. PRÉAVIS 10/2020 - CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES AU BUDGET COMMUNAL 2020

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme Ch. Ostorero :

Elle lit les conclusions et propose de **modifier** le préavis 10/2020 comme suit :

Amendements aux conclusions :

Au lieu de :

d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 202'000.-.

Les conclusions deviennent :

1. **de prendre acte de la réalisation d'une étude relative à la définition de la mobilité sur la place de la Gare, dont le coût net s'élève à CHF 57'000.- ;**
2. **d'amortir le coût de cette étude avec l'investissement relatif à l'aménagement de la place de la Gare, qui fera l'objet d'un préavis à venir;**
3. **pour le reste, d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget communal 2020 tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 145'000.-.**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les amendements du préavis 10/2020 :

1. **de prendre acte de la réalisation d'une étude relative à la définition de la mobilité sur la place de la Gare, dont le coût net s'élève à CHF 57'000.- ;**
2. **d'amortir le coût de cette étude avec l'investissement relatif à l'aménagement de la place de la Gare, qui fera l'objet d'un préavis à venir;**
3. **pour le reste, d'accorder à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget communal 2020 tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 145'000.-.**

C'est accepté par 50 voix pour et 1 abstention.

Le Président passe au vote le préavis 10/2020 amendé.

Conclusions

Le conseil communal de bourg-en-lavaux

vu le préavis N° 10/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. **de prendre acte** de la réalisation d'une étude relative à la définition de la mobilité sur la place de la Gare, dont le coût net s'élève à CHF 57'000.- ;
2. **d'amortir** le coût de cette étude avec l'investissement relatif à l'aménagement de la place de la Gare, qui fera l'objet d'un préavis à venir;
3. **pour le reste, d'accorder** à la Municipalité les crédits supplémentaires au budget communal 2020 tels que demandés dans le présent préavis pour un montant total net de CHF 145'000.-.

6. PRÉAVIS 15/2020 - STATION DE RELEVAGE (STREL) DE MORATEL - TRAVAUX DE RÉFECTION

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

M. B. Ruffi :

Il rappelle qu'il s'agit d'une 2^{ème} étape dans le cadre de l'assainissement de la STREL et de la STEP et que ça s'inscrit, comme on l'avait déjà relevé dans le cadre du premier préavis, d'une remise en état afin de permettre de prolonger la vie de ces 2 installations sur une durée de minimum de 20 ans. Il

s'agit plus de dépenses de fonctionnement qui sont réparties sur un nombre d'années, ce n'est pas un investissement nouveau.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 15/2020 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. P. Humbert:

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 15/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 15/2020.

Conclusions

Le conseil communal de bourg-en-lavaux

vu le préavis N° 15/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à réaliser les travaux de réhabilitation des installations et du bâtiment de la station de relevage de Moratel ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 901'000.- HT ;
3. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation des installations de CHF 901'000.- sur une durée de 20 ans (chapitre 460), la première fois au budget 2022.

7. PRÉAVIS 16/2020 – IMMEUBLE RUE DU VILLAGE 2, A ARAN - CREATION DE DEUX APPARTEMENTS AU 1^{ER} ETAGE - DEMANDE DE CREDIT COMPLEMENTAIRE POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX

Chacun a reçu copies des rapports des Commissions des finances et ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la Commission des finances de lire les conclusions de son rapport.

Mme J. Noverraz :

Lors de la rencontre avec la Municipalité et les architectes mandatés, la Cofin a eu accès à plusieurs documents dont un tableau qui nous a été transmis par la commission ad hoc. Ces tableaux

permettent la demande d'un crédit complémentaire ainsi que de la demande d'un crédit pour le bâtiment.

Elle lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 16/2020 tel que présenté.

Le Président demande au rapporteur de la Commission ad hoc de lire les conclusions de son rapport.

M. J.-Ch. Dunant :

Il lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 16/2020 comme suit :

Ajout au point 3.

3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux, **comportant notamment ceux** de protection incendie de l'immeuble de la rue du Village 2 à Aran.

La discussion est ouverte.

Mme J. Noverraz :

La Cofin se rallie aux conclusions de la Commission ad hoc telles que modifiées.

Mme M. Janeiro :

2 questions. Au vu de ces dépenses supplémentaires, notamment en lien avec la protection incendie, est-ce que les aménagements qui ont lien avec les questions d'efficacité énergétique ont déjà été calculés dans les travaux ou est-ce que la commune va devoir de nouveau mettre la main à la poche quand il faudra opérer une transition énergétique ?

Et est-ce que ces coûts supplémentaires ont un impact sur les futurs loyers des appartements ?

M. G. Hauert, Municipal :

Après les travaux, les 2 appartements seront corrects et conformes. Pour les loyers, on avait articulé à l'époque Fr. 240.-/m2 annuel, là on pourrait éventuellement, vu les coûts supplémentaires, les monter à Fr. 260.-/m2. Cela resterait des loyers modérés pour la région de Lavaux.

M. S. Dubois :

Un petit détail concernant l'amortissement des annuités égales, c'est une fois dit au budget 2020 par la Commission ad hoc et une fois au budget 2021 par la Cofin ?

Il lui est répondu que c'est bien 2021. C'est corrigé sur le rapport de la Commission ad hoc.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote **l'amendement** :

3. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux, **comportant notamment ceux** de protection incendie de l'immeuble de la rue du Village 2 à Aran.

C'est accepté à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 16/2020 amendé.

Conclusions

Le conseil communal de bourg-en-lavaux

vu le préavis N° 16/2020 de la Municipalité du 14 septembre 2020 ;
ouï les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 49 voix pour et 2 abstentions

1. **d'autoriser** la Municipalité à poursuivre les travaux de création de deux appartements au 1^{er} étage de la rue du Village 2 à Aran ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement complémentaire de CHF 91'500.- TTC ;
3. **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux comportant notamment ceux de protection incendie de l'immeuble de la rue du Village 2 à Aran ;
4. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 116'000.- TTC ;
5. **de laisser la compétence** à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
6. **d'amortir** l'investissement total de CHF 207'500.- TTC par annuités égales sur 30 ans au maximum, la première fois au budget 2021 (chapitre 35501).

8. PRÉAVIS 17/2020 – RÉPONSE A LA MOTION DE MME STEFANIE BRANDER ET CONSORTS « SIGNATURE DE LA CHARTE DE L'EGALITE SALARIALE DANS LE SECTEUR PUBLIC » PAR BOURG-EN-LAVAUX
--

Chacun a reçu copie du rapport de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

M. J.-L. Denisart :

Il souhaite remercier Mme S. Brander d'avoir initié cette motion ainsi que le bureau du Conseil de l'avoir nommé comme 1^{er} membre car le sujet lui tient particulièrement à cœur.
La Municipalité a signé cette charte le 14 juin 2020.

Il lit les conclusions et propose d'accepter le préavis 17/2020 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 17/2020.

Conclusions

Le conseil communal de bourg-en-lavaux

vu le préavis N° 17/2020 de la Municipalité du 28 septembre 2020 ;
ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 50 voix pour et 1 abstention

**d'accepter le présent préavis en réponse à la motion de Mme Stefanie Brander et consorts
« Signature de la charte de l'égalité salariale dans le secteur public » par Bourg-en-Lavaux.**

Acclamations

9. COMMUNICATION 07/2020 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX RELATIFS AU PRÉAVIS 19/2017 - EXTENSION DES LOCAUX DE LA JUSTICE DE PAIX - AMÉNAGEMENT DES COMBLES

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ph. Maeder :

Une petite remarque de la Cofin et de la Cogest qui tient à rappeler que selon le règlement du Conseil communal, cette communication devrait être suivie d'un préavis pour acceptation formelle au Conseil. C'est l'art. 91 du règlement du Conseil communal qui dit « *Lorsqu'un crédit est épuisé, toute dépense supplémentaire doit être portée à la connaissance du conseil par voie de communication écrite. Elle est ensuite soumise à son approbation dans les meilleurs délais.* »

Donc, d'un point formel, on devra passer par un préavis pour ce dépassement de crédit.

M. B. Rufi :

Dans les commentaires relatifs aux dépassements, il est mis en évidence « *Des aménagements intérieurs, spécifiques aux locataires, n'ont finalement pas été pris à leur charge.* » Il aimerait savoir quel type de dépense et pourquoi ça n'a pas été pris par ces dits « locataires » ?

M. G. Hauert, Municipal :

Effectivement le dépassement de Fr. 41'000.- est composé de Fr. 7'000.- pour l'équipement électrique et toute l'installation. C'est dû à une mauvaise compréhension soit de notre part ou de l'architecte que l'équipement des locaux étaient pris en charge par l'Etat de Vaud mais finalement ce n'était que l'informatique qui était pris en charge. Donc on a dû payer le suivi et puis l'installation électrique des bureaux. Et puis les Fr. 34'000.-, c'est pour la ventilation du Raisin qui était dans ces combles et elle y est toujours mais sous le toit. On a du faire une structure supplémentaire pour tenir cette ventilation correctement et qu'elle soit bien insonorisée, afin que l'on ne l'entende pas du tout dans le local. Ce sont des coûts qui sont apparus en cours de chantier.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**10. COMMUNICATION 08/2020 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX RELATIFS AU PRÉAVIS 13/2017
- DEMANDE D'UN CRÉDIT D'OUVRAGE DE CHF 6'941'000.- POUR LA CONSTRUCTION
D'UN BÂTIMENT SEMI-ENTERRÉ POUR LES POMPIERS DU SDIS, LA VOIRIE, LA CAVE, LES
ARCHIVES COMMUNALES ET LA CRÉATION D'UN PARKING PUBLIC PROVISOIRE EN
TOITURE ET LEUR AMÉNAGEMENT AU LIEU-DIT « LES FORTUNADES », ROUTE DE LA
CORNICHE/CHEMIN DU VIGNY À CULLY.**

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. G. Hauert, Municipal :

Il y a une erreur d'addition dans les chiffres, au milieu de la page 2 sous « Différence au crédit d'investissement », c'est imprimé Fr. 1'201'000.- d'économie, c'est Fr. 629'000.- parce qu'on a calculé 2x la subvention cantonale, donc ça fait une économie de 10%, et non pas de 17%.

Le Président lui demande de nous faire parvenir la communication 08/2020 corrigée notamment pour le site internet de BEL.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

**11. COMMUNICATION 09/2020 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX RELATIFS AU PREAVIS 15/2018
- CHEMIN DU VIGNY, CULLY - ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ET PLUVIALES**

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

**12. COMMUNICATION 10/2020 - DÉCOMPTÉ DES TRAVAUX RELATIFS AU PREAVIS 14/2018
- COLLEGES DES RUVINES, DU GENEVREY ET DU VANEL - PRESCRIPTIONS AEAI -
TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITE**

Chacun a reçu copie de cette communication, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

13. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il remercie les conseillers de leur approbation de tous les préavis et surtout de leur présence ce soir malgré la situation avec le COVID-19. Ça lui fait plaisir qu'ils aient bravé les risques de la maladie pour venir à la séance du Conseil communal.

Pour information, à la commune on a eu 2 cas positifs, un à la voirie qui maintenant va bien, il a été mis en quarantaine avec d'autres collègues, et une dame à la bourse qui l'a attrapé par son mari, maintenant tout va bien aussi. Dès maintenant le port des masques est exigé à tout le personnel dans les bureaux communs, pas s'il est seul dans un bureau, et pour se déplacer dans le bâtiment. Et puis malheureusement, il a bien peur que le souper de fin d'année pourrait nous passer sous le nez, il n'en sait rien, mais espérons que d'ici là ça change. C'est quand même une situation compliquée.

En tout cas, il souhaite à toutes et à tous de faire attention, prenez soin de vous.

M. Raymond Bech, Municipal

Il remercie pour l'acceptation du préavis pour la STREL.

L'avancement des travaux de la STEP est tout-à-fait satisfaisant. Tout l'ancien matériel, les vieilles installations ont été démontés et enlevés. Les installations commandées sont en Suisse pour celles qui venaient de l'étranger. Ce n'était pas évident. On a eu quelque retard ce printemps. Notre mandataire suit bien avec le chef de service et moi-même les travaux qui sont en cours. Actuellement, l'installation fonctionne sur des ouvrages d'appoints qui sont à l'extérieur qui peuvent évidemment occasionner quelques odeurs un petit peu plus fortes. On n'est plus au cœur de l'été, donc ça ne pose pas trop de problèmes. Ces installations ont bien fonctionné notamment en période de vendanges où ce n'était pas tout à fait évident car on avait eu quelques soucis l'an dernier et certaines années précédentes.

Un 3^{ème} préavis est prévu pour toute la partie du traitement des eaux.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Quelques informations COVID-19 :

- Au niveau du canton, de la police et de la sécurité. Le plan ORCA qui était entré en vigueur en mars 2020, puis arrêté, est remis en route dès le 26 octobre 2020. L'organisation en cas de catastrophe (ORCA) implique la PC, les pompiers et les services de police.
- Les cas COVID-19 chez APOL : il y en a eu 4, au niveau du secrétariat et de l'état-major. Avec ce plan ORCA, le service est maintenu, donc pas de souci à ce niveau-là, on a l'appui du canton et de nos collègues de la PEL. Par contre au niveau administratif, comme cela concerne plutôt le suivi des amendes d'ordre et des petits problèmes administratifs, les rappels vont prendre un peu plus de temps.
- Au niveau du port du masque, il pense que c'est quand même une problématique individuelle, une responsabilité individuelle de garder les distances et de surtout se laver les mains. Et c'est essentiel et tout aussi important de porter un masque.
- Il espère que cette pandémie sera terminée bientôt. Le Conseil fédéral donnera mercredi des informations au niveau de peut-être une unité nationale, parce que pour l'instant, on a vu que tous les cantons ont leurs propres directives. Au niveau cantonal, on est assez restrictif et au niveau communal, il y a pas mal de manifestations qui s'annulent, il y en a qui attendent d'être annulée et de voir ce qui va se passer, notamment pour le Cully Bazar. Actuellement les manifestations sont mises en veilleuse.
- La motion de Mme L. Palma. On doit bientôt y répondre pour donner un coup de main à nos sociétés locales et à nos clubs sportifs et autres culturels. On va le faire. On s'y penche.

Mme Nicole Gross, Municipale

- Les vendanges. Petite année, petite récolte : Epesses 0,59 kg/m², Calamin 0,73 kg/m², Villette 0,72 kg/m², le Lavaux rouge-Villette 0,46 kg/m² et le plan Robert 0,63 kg/m². Ces chiffres sont un petit peu bas, mais c'est une année, où au printemps, il a fait mauvais temps pendant la floraison, ce qui fait qu'il y a pas mal de fleurs qui n'ont pas passé et malheureusement il y a eu des attaques d'oïdium qui n'ont pas été très bien maîtrisées.

Elle remercie les trois vigneronns de la commune et particulièrement Mme Mélanie Weber qui cette année fête ses 20 ans de vendanges communales. Elle lui souhaite encore de grandes années avec la commune.

- Règlement communal sur la protection des arbres. Lors d'une rencontre avec les pétitionnaires qui sont contre l'abattage abusif des arbres, elle leur a promis un préavis pour une prochaine séance du Conseil. Et dans ce but-là, on a rencontré avec M. G. Hauert, M. P. Favey et elle-même M. D. Iseli de la DGE qui nous a dit ne pas se précipiter parce que l'année prochaine un nouveau règlement va être fait par le canton. Elle donne quelques explications :

Cette nouvelle législation a comme conséquence de séparer l'actuelle loi sur la protection de la nature du paysage et des monuments et sites (LPNMS) en 2 nouvelles lois :

- LPPCI, Loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier
- LPNS, Loi sur la protection de la nature et des sites

L'avant-projet de loi sur la protection du patrimoine culturel immobilier (LPPCI) reprend le système de protection actuel et lui apporte des améliorations.

En raison de l'abrogation des articles qui font l'objet de la nouvelle loi, la loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS) doit être formellement modifiée.

L'avant-projet de loi sur la protection de la nature et des sites (LPNS) a pour but d'assurer la protection et le développement de la diversité du patrimoine naturel et paysager du canton.

Dans le cadre de cette nouvelle loi, toutes les communes devront se doter d'un règlement communal sur la protection des arbres et d'un plan de classement dans un délai de 5 ans. Jusqu'à présent, cela n'était pas obligatoire.

Face à cette nouvelle situation, la DGE a modifié l'actuel modèle de règlement, qui présentait quelques incohérences avec la pratique, et un nouveau règlement type est proposé en adéquation avec la nouvelle LPNS.

Ainsi tous les anciens règlements communaux deviendront caducs. Il est donc parfois urgent d'attendre, nous partirons en 2021 avec un projet de règlement conforme à la nouvelle législation.

La nouveauté, le canton souhaite également protéger une partie du patrimoine arborisé existant sur le territoire cantonal. Conscient que les communes ne peuvent pas tout assumer, le canton au travers de la DGE, prendra à sa charge 50% des frais relatifs à la mise au point de ce complément d'inventaire.

En conclusion, la DGE et la commune de Cudrefin ont collaboré comme modèle pour la mise en œuvre de ces nouvelles directives. D'entente avec la DGE, nous serons la 2^{ème} commune pilote à mettre au point la nouvelle mouture du règlement communal et du plan de classement.

Mme N. Gross présentera ces nouveaux outils législatifs en 2021.

M. Georges Hauert, Municipal

Il remercie les conseillers pour l'acceptation du préavis concernant les travaux de protection incendie à Aran.

On va répondre à la Commission de gestion pour le dépassement de Fr. 41'000.- suite au décompte relatifs aux préavis 19/2017 (communication 07/2020). Ce sera un préavis présenté au mois de mars 2021.

Les travaux de la Cornallaz sont pratiquement terminés. On a pu terminer avant la pluie. La terre est stockée chez Cand-Landi à Grandson, en attendant les analyses pour savoir à qui la transmettre.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

- Interface de la mobilité. Cette étude avance bien et va nous permettre d'avoir des bonnes solutions pour la place de la Gare, ce qui n'est pas une mince affaire, mais il semble qu'on arriverait à tout caser. Chacun a lâché du lest et puis au fond on va arriver à une solution. On devrait la connaître fin novembre mi-décembre et la solution ne touche pas l'implantation des bâtiments sur la place de la Gare, puisqu'en fait c'était quelque chose qui était pendant.
- Projet Plan Robert. C'est le nom du bâtiment qui va remplacer le bâtiment Contesse. On va le mettre à l'enquête publique d'ici 15 jours. Il y aura un préavis le 4 décembre 2020 pour l'étude complémentaire, c'est-à-dire faire le projet de réalisation.
- Planification énergétique territoriale. Elle est terminée et est en cours de validation auprès du canton. Donc ensuite, on pourra communiquer et publier ce document.
- Microgrid-Réseau électrique à base d'énergie solaire entre la gare et l'hôpital de Lavaux. De longues négociations sont en cours. Elles devraient aboutir le 29.10.20. L'hôpital veut économiser un peu plus de ce qu'on propose. Donc ça ferraille très dur. La convention pour le contracteur et le contrat de fourniture d'énergie seront déjà passés les 2 en Commission des finances et puis on va se revoir pour finaliser ce travail et travailler sur le contrat pour le microgrid dès que la négociation aura abouti.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il n'a pas de communication.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

Le Président :

Il a reçu une lettre d'information pour l'initiative SOS commune. Elle sera transmise à tous les conseillers par e-mail.

M. R. Baehler :

Le 2 novembre 2020 aura lieu à Puidoux la séance ordinaire du conseil intercommunal de l'ASCL. Les 2 sujets principaux discutés seront le règlement des transports scolaires et le budget 2021. Il y aura aussi l'assermentation de Mme M. Janeiro, suppléante remplaçante de M. U. Marti démissionnaire.

M. B. Duboux :

Il fait le relais des quelques mécontents usagers des feux d'Epesses. On a un petit souci de délai entre la montée et la descente des feux à Epesses. Est-ce qu'il serait possible de faire un réglage afin de permettre aux personnes qui utilisent le chemin du Mont en descendant à la verticale de la parallèle de la route qui permet de traverser le village pour que ceci se fasse correctement sans prendre de risque de rencontrer le dernier véhicule qui monte à Chexbres.

M. J.-P. Demierre, Municipal :

Il va en parler à M. P. Favey qui s'occupe de ça. On a changé tout le mécanisme des feux parce qu'il tombait en panne. On a fait des réglages et apparemment ils n'ont pas l'air d'être satisfaisants. On va aller sur place pour régler le problème.

M. J.-L. Badoux :

La fouille de la route du Lac entre Villette et Cully. Il aimerait savoir si le revêtement bitumeux qui vient d'être fait a été accepté ou est-ce qu'il est volontairement si bosselé ?

M. JC Schwaab, Municipal :

C'est un tronçon du canton et une fouille de la Romande Energie, donc c'est un endroit sur lequel la commune n'a aucune d'influence. La Romande Energie n'a rien demandé à la commune. Le revêtement phono absorbant sera remis sur toute la largeur de la route et pour des raisons techniques plutôt à partir du printemps prochain quand il fera chaud. Ce qui fait qu'entretemps ils ont remis un revêtement y compris sur le trottoir qui est très mal fait.

M. B. Rufi :

Il est surpris par la réponse de M. JC Schwaab, parce qu'en fait le revêtement sur la totalité de la commune a été à la charge de la commune et non pas à la charge du canton. Le revêtement de la route du Lac, il se rappelle que la Cofin l'a refusé la première fois. Il lui semble que c'était sur notre commune et qu'on devait le financer.

C'est vrai que le revêtement est plutôt des vagues successives plutôt qu'un revêtement lisse.

M. J.-P. Haenni, Syndic :

Pas pour ce bout-là qui est entre les villages, ce qui fait qu'il n'est pas pris en charge par la commune.

Le Président clôt la séance à 21h05.

Il n'y a pas d'apéritif après la séance.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Lionel Gfeller

Catherine Fonjallaz

Grandvaux, le 18 novembre 2020